

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

**DELIBERATION N° DEL084-20**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20201119-DEL084-20-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, E. FABBRO, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO,, D. FRANCILLON, S. GAMET, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 19 novembre 2020)  
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 18 novembre 2020)  
M. GUIHENEUF Mickaël (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 17 novembre 2020)

Monsieur Sylvain STAMBOULIAN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : relance du commerce dans le cadre de la crise sanitaire, exonération temporaire du droit de place pour les commerçants de proximité.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL055-18 en date du 25 juin 2018, le conseil municipal s'est prononcé sur l'établissement de tarifs de droit de place dans le cadre de l'occupation du domaine public par des commerçants de proximité (marché en plein air, camions magasins, vente exceptionnelle autorisée hors marché etc.).

CONSIDÉRANT le contexte de crise sanitaire provoqué par l'épidémie de Covid-19, qui a immobilisé l'économie du territoire avec un confinement prolongé de la population ;

CONSIDÉRANT que les acteurs économiques, et notamment les plus petits d'entre eux, ont besoin de mesures concrètes et immédiates d'aide pour maintenir leur trésorerie à flot ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Gières de mettre en place des mesures permettant de cibler plus spécifiquement les acteurs économiques de proximité, comportant notamment des mesures d'exonération des droits d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter, pour une durée de six mois, rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, une mesure d'exonération à hauteur de 100 % des droits de place auxquels sont assésjettis les commerçants de proximité en application de la délibération n°DEL055-18 en date du 25 juin 2018,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 19 novembre 2020.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. VERRI'.

Pierre VERRI.